

04 Sep 2026 -11:54

Appartient à [Conseil des ministres du 4 septembre 2026](#)

Rapport relatif à l'intégration des objectifs de développement durable dans les notes de politique générale

À la demande du ministre chargé du Développement durable , Jean-Luc Cruck, le Conseil des ministres a pris connaissance du rapport sur l'intégration des objectifs de développement durable (SDG, « sustainable development goals ») et de l'analyse des écarts dans les notes de politique générale de 2026, afin de préparer les notes de politique générale suivantes.

À la demande de la réunion des directeurs de la politique générale, les cabinets fédéraux ont été invités à intégrer un chapitre consacré aux objectifs de développement durable (SDG) des Nations unies dans leurs notes de politique générale.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large visant à renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies en Belgique, tout en améliorant la visibilité, la cohérence et le suivi des contributions des différentes politiques publiques à la réalisation des SDG.

Le ministre chargé du Développement durable s'est par ailleurs engagé à soumettre au gouvernement un rapport contenant des recommandations ainsi qu'une méthode de travail destinée à intégrer plus systématiquement le développement durable dans les notes de politique générale de l'ensemble des membres du gouvernement.

Dans cette perspective, l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) a réalisé une analyse systématique des notes de politique générale 2026 afin d'évaluer dans quelle mesure les SDG, ainsi que l'approche fondée sur l'analyse des écarts, y sont explicitement pris en compte.

Les résultats de cette analyse révèlent que, bien que les SDG fassent désormais partie intégrante de la politique fédérale en tant que concept, leur traduction opérationnelle en actions concrètes pour combler les écarts identifiés (« gaps ») peut encore s'améliorer. L'IFDD a dès lors formulé une série de recommandations pour les prochaines notes de politique générale de 2027.

Le Conseil des ministres prend acte du rapport et des recommandations de l'IFDD.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la
Transition environnementale, chargé du Développement
durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Amandine Dupont
Porte-parole (NL)
amandine.dupont@crucke.fed.be